

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/141 :

Création d'un emploi fonctionnel de Directeur/Directrice Général/e Adjoint/e des Services - Direction Générale Adjointe "Valorisation des ressources, des compétences et des moyens"

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaïne, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

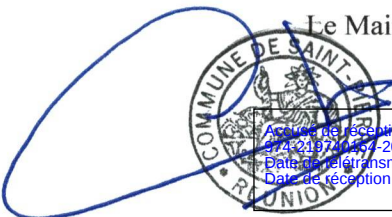
MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Le Maire,


David LORION

Assemblage en préfecture
20260901-2026-5-141-DE
Date de transmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/141 : Création d'un emploi fonctionnel de Directeur/Directrice Général/e Adjoint/e des Services - Direction Générale Adjointe "Valorisation des ressources, des compétences et des moyens".

Direction des Ressources

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8.2°, R. 332-1 à R. 332-19 ;

Vu le décret n°2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a engagé une réorganisation de son administration afin d'adapter son fonctionnement aux orientations du mandat, de renforcer le pilotage des politiques publiques municipales et d'améliorer la lisibilité, la transversalité et l'efficacité de l'action des services.

Cette nouvelle architecture vise notamment à recentrer les Directions générales adjointes sur une fonction de pilotage stratégique, de coordination transversale et d'impulsion des politiques publiques, en regroupant au sein de périmètres cohérents les directions concourant à des finalités communes.

Le nouvel organigramme, ainsi que les principes et les modalités de sa mise en œuvre, ont été présentés au Comité social territorial, qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 18 août 2026. Sa mise en œuvre implique désormais d'adapter les emplois fonctionnels de direction de la collectivité à cette nouvelle architecture et, à ce titre, de créer les emplois correspondant aux quatre

Dans ce cadre,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (7 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :

• **DE PROCEDER à la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint/Directrice Générale Adjointe « Valorisation des Ressources, des Compétences et des Moyens », selon les modalités suivantes.**

A/ Motif juridique pour la création de l'emploi :

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP) : « *Les emplois [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. [...] La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. [...] elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.* »

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ou du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, titulaires des grades suivants :

- d'Attaché Principal,
- de Directeur Territorial,
- d'Attaché Hors Classe,
- Ingénieur Principal
- Ingénieur Hors Classe

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-141-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

B/ Intitulé de l'emploi :

Directeur Général Adjoint/Directrice Générale Adjointe « valorisation des ressources, des compétences et des moyens », emploi fonctionnel permanent de catégorie A.

C/ Nature des fonctions :

Le/La Directeur Général Adjoint/Directrice Générale Adjointe « Valorisation des ressources, des compétences et des moyens » participe, sous l'autorité du Directeur Général des Services, au pilotage stratégique de l'administration municipale et assure la coordination générale des directions et fonctions ressources relevant de son périmètre.

Il/Elle veille à ce que les ressources humaines, administratives, juridiques, financières, matérielles et numériques de la collectivité soient organisées, sécurisées et mobilisées de manière cohérente au service de la mise en œuvre des politiques municipales.

Il/Elle est notamment chargé(e) sous l'autorité du DGS :

- De participer, en qualité de membre du comité de direction, à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité ;
- De seconder le Directeur Général des Services dans le pilotage général de l'administration municipale pour les domaines relevant de son périmètre ;
- De traduire les orientations politiques et stratégiques relatives aux ressources de la collectivité en objectifs, priorités, programmes et plans d'actions ;
- D'assurer le pilotage stratégique et la coordination des directions ressources relevant de la DGA et de garantir la cohérence et la complémentarité de leurs interventions ;
- D'assurer le management des directeurs placés sous son autorité et de fixer, en lien avec le Directeur Général des Services, les objectifs et priorités qui leur sont assignés ;
- D'organiser et d'animer le collectif de direction de la DGA et de favoriser une culture commune de coopération, de responsabilité, de transversalité et de service aux directions opérationnelles ;
- De veiller à ce que les fonctions ressources accompagnent effectivement les directions dans la mise en œuvre de leurs politiques et projets, dans une logique de conseil, de sécurisation et de facilitation ;
- De garantir la cohérence de la politique municipale de gestion des ressources humaines, en veillant notamment à l'articulation entre administration du personnel, développement des compétences, accompagnement statutaire, prospective RH, dialogue social et qualité de vie au travail ;
- De contribuer à la définition des orientations relatives aux effectifs, aux compétences et à la masse salariale et d'en assurer le pilotage stratégique en lien avec la Direction des ressources humaines et du dialogue social ;
- De veiller au développement d'une politique de ressources humaines fondée sur les principes d'équité, de transparence, d'accompagnement des parcours professionnels et de développement des compétences ;
- De contribuer à la qualité du dialogue social et à l'accompagnement des transformations organisationnelles et managériales de la collectivité ;
- De piloter, à l'échelle stratégique, la politique budgétaire et financière de la collectivité et de veiller à la préservation de ses équilibres financiers ;
- De coordonner la préparation budgétaire, d'organiser les arbitrages nécessaires et de veiller à la cohérence entre les orientations municipales, les ressources disponibles et les moyens affectés aux différentes politiques publiques ;
- De veiller au développement des outils de prospective financière, de suivi budgétaire et de maîtrise des risques financiers, afin d'éclairer les décisions de l'autorité territoriale et de la Direction générale ;
- De veiller à la sécurisation et à la qualité de la chaîne financière de relations avec les fournisseurs et de l'organisation des régies municipales ;

- De garantir la cohérence des fonctions relatives aux ressources administratives, notamment en matière de commande publique, de sécurisation juridique, d'assurances, d'instances délibérantes, d'archives, de documentation et de protection des données personnelles ;
- De veiller au développement d'une culture partagée de la sécurisation juridique et administrative, en renforçant la fonction de conseil et d'accompagnement apportée aux directions ;
- D'identifier les principaux risques administratifs et juridiques susceptibles d'affecter l'action de la collectivité et de veiller à la mise en œuvre des dispositifs permettant de les prévenir et de les maîtriser ;
- De piloter la stratégie municipale en matière de moyens généraux, en veillant à leur mutualisation, à leur disponibilité, à leur rationalisation et à leur adéquation avec les besoins des services ;
- De veiller à la qualité et à la continuité des fonctions supports relatives notamment aux accueils, au courrier, à la logistique du centre administratif, aux véhicules, aux fournitures et aux moyens bureautiques ;
- De promouvoir une gestion fondée sur la mutualisation, la sobriété et l'optimisation des ressources, en recherchant les marges d'efficience compatibles avec la qualité et la continuité du service public ;
- De piloter, à l'échelle stratégique, les orientations de la collectivité en matière de systèmes d'information, en veillant à leur cohérence avec les besoins des services et les objectifs de modernisation de l'administration ;
- De veiller à la disponibilité, à la continuité, à la performance et à la sécurité des infrastructures, équipements et applicatifs nécessaires au fonctionnement de l'administration municipale ;
- De garantir la prise en compte des enjeux de cybersécurité, de continuité numérique et de résilience des systèmes d'information dans les choix et investissements de la collectivité ;
- De favoriser l'articulation entre les systèmes d'information et les besoins métiers, afin que les outils numériques contribuent effectivement à l'amélioration des processus de travail et du service rendu ;
- D'assurer une approche consolidée des moyens humains, financiers, administratifs, matériels et numériques, permettant au Directeur Général des Services et à l'Autorité territoriale de disposer d'une vision globale des capacités et contraintes de la collectivité ;
- De veiller à la bonne allocation de ces ressources entre les directions et politiques publiques et de proposer les arbitrages nécessaires ;
- De favoriser le développement d'une culture de pilotage, de performance et de maîtrise des risques au sein des directions relevant de son périmètre ;
- De définir, en lien avec les directeurs concernés, les objectifs et indicateurs permettant d'apprécier la performance, la qualité et l'efficience des fonctions ressources ;
- De veiller à l'harmonisation, à la simplification et à la sécurisation des procédures internes et de favoriser leur appropriation par les directions ;
- De piloter les projets structurants et transversaux relevant de son périmètre et de garantir leur cohérence avec les orientations générales de la collectivité ;
- D'identifier les difficultés et risques susceptibles d'affecter le fonctionnement des fonctions ressources et de proposer les arbitrages ou mesures correctrices nécessaires ;
- De favoriser la transversalité entre les directions relevant de la DGA ainsi qu'avec les autres Directions générales adjointes et la Direction de la stratégie organisationnelle et de la modernisation ;
- De participer à minima une fois par mois à une instance de démocratie participative dans les quartiers ;
- De représenter, à la demande du Maire ou du Directeur Général des Services, la collectivité auprès de ses partenaires et dans les instances relevant de son périmètre ;
- D'apporter au Directeur Général des Services et à l'Autorité territoriale une fonction permanente d'expertise, de conseil, de prospective, d'alerte et d'aide à la décision sur l'organisation et la mobilisation des ressources de la collectivité.

D/ Profil :

- Connaissance approfondie de l'environnement territorial et institutionnel, des règles de fonctionnement des collectivités territoriales ainsi que des enjeux administratifs, juridiques, humains, financiers et techniques attachés au pilotage d'une administration locale importante ?
- Capacité confirmée à appréhender les fonctions ressources dans leur globalité, à identifier leurs interdépendances et à arbitrer entre des contraintes et priorités multiples.

- Expérience significative en matière de management stratégique et de direction, permettant d'animer un collectif de cadres dirigeants, de fixer des orientations, de déléguer, d'arbitrer, d'accompagner les transformations et d'évaluer l'action des directions placées sous son autorité.

- Compte tenu de la diversité du périmètre, le profil recherché doit disposer d'une solide culture de gestion publique et d'une capacité à maîtriser ou à appréhender les enjeux relatifs aux ressources humaines, aux finances publiques locales, à la sécurisation administrative et juridique, aux fonctions supports ainsi qu'aux systèmes d'information ?

- Aptitude à concilier sécurisation des procédures, qualité du service interne, optimisation des moyens et accompagnement des directions, ainsi qu'à développer une vision prospective des besoins et ressources de la collectivité,

- Capacités d'analyse, de synthèse, de prospective, de négociation, d'arbitrage et d'aide à la décision, ainsi que des qualités de leadership, de rigueur, de discernement, de loyauté, de diplomatie et de représentation sont attendues.

En cas de recours à un contractuel, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

E/ Niveau de recrutement :

- BAC + 3 ou plus

- Expérience significative sur un poste d'encadrement

F/ Niveau de rémunération :

La rémunération sera calculée sur la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel de « DGA des Communes de 40 à 150 000 habitants », à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier de DGA.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

